

De l'évolution des troupes de la protection aérienne

Autor(en): **Nicolas**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **113 (1968)**

Heft 1

PDF erstellt am: **02.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343397>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

Direction-Rédaction par intérim : colonel-divisionnaire **Montfort**

Rédacteur-Adjoint : Colonel **EMG Georges Rapp**

Administration : Lt-colonel **Ernest Bütiger**

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S.A., av. de la Gare 33, 1000 Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. 10-5209)

Annonces : Publicitas S.A., succursale, rue Centrale 15, 1000 Lausanne

ABONNEMENT: Suisse: 1 an Fr. 18.—; 6 mois Fr. 10.—

Etranger: 1 an Fr. 22.—; 6 mois Fr. 12.—

Prix du numéro: Fr. 2.—

De l'évolution des troupes de la protection aérienne

Nos lecteurs retrouveront avec plaisir le colonel-brigadier Nicolas qui depuis longtemps n'avait plus écrit dans notre revue romande. Ils apprécieront, une fois de plus, son sens pratique, son dynamisme et la clarté de son exposé.

Réd.

I. APERÇU HISTORIQUE

Nos troupes de la protection aérienne, plus généralement connues sous leur dénomination abrégée de troupes PA, ont apparu dans nos « ordres de bataille » lors de la réorganisation de l'Armée de 1951.

Cette date ne constitue pas leur acte de naissance. Il s'agissait bien plutôt d'un changement d'incorporation pour intégrer dans l'Armée des formations qui préexistaient déjà en dehors d'elle.

En effet, nos troupes actuelles de PA sont issues de la « PA bleue », comme on le dit communément encore aujourd'hui dans le jargon de leurs unités, en souvenir de la couleur des uniformes qui vêtaient initialement les hommes de ces formations. A la vérité, cette « PA bleue » était formée — pour lui donner son nom réel — d'une partie des organismes de la « D.A.P. » (c'est-à-dire de la Défense aérienne passive) qui avait vu le jour dès 1935.

C'est vraiment à cette date que tout l'édifice de la protection de nos cités est sortie du néant. Avec le recul du temps, il faut admirer la prescience et le sentiment de prévoyance dont nos autorités et la majorité de notre peuple ont fait preuve en cette occasion.

L'an 1935 marque en effet une époque où notre pays commençait à peine à sortir d'une très dure épreuve de chômage avec son cortège d'insatisfactions, d'irritations et de misères. Ce « climat » ne prédisposait certes pas le peuple à accepter facilement de nouvelles charges jugées souvent de façon superficielle comme des superflus, sinon des inutilités. Car notre nation vivait alors dans une euphorie de paix : elle ne voulait plus croire à la possibilité d'une guerre. L'anti-militarisme fleurissait, bien plus virulent que de nos jours. Tout était bon pour s'opposer aux exigences du service, pour rogner les budgets militaires. Il faut reconnaître que ni l'aviation ni la technique de ses bombardements n'avaient pris le développement et l'importance qu'elles ont acquis depuis lors dans la conduite de la guerre. On n'avait pas encore connu le saccagement de villes entières sous les coups de nuées d'avions. Hormis certains savants hautement spécialisés dans un domaine scientifique des plus ardues et travaillant dans le plus grand des secrets — à tel point que le public ignorait tout de la nature de leurs recherches — on n'évoquait la possibilité de la fabrication d'une bombe atomique que sous la forme d'une chimère au royaume des utopies de la science fiction.

Toutefois, les théories du général Douhet qui envisageait la conduite de la guerre essentiellement sous la forme du bombardement terroriste des cités sans défense, avaient déjà retenti comme un tocsin dans la littérature militaire auprès de ceux qui portaient la responsabilité de notre indépendance et de notre neutralité armée.

La deuxième guerre mondiale devait non seulement confirmer, hélas ! les sombres perspectives douhétiques, mais encore les dépasser largement dans l'horreur. Songeons à tout ce que l'humanité a vécu et subi depuis lors : songeons notam-

ment, parmi tant d'épreuves de feu et de sang, à l'écrasement de Dresde par une armada de bombardiers, en 1945, dans les derniers soubresauts européens de la guerre mondiale ou encore à la pulvérisation des villes d'Hiroshima et de Nagasaki sous les champignons de feu, d'ouragan et de radioactivité des deux premières — et jusqu'ici seules — bombes atomiques employées dans l'histoire de la guerre.

Si maigres que pourraient nous sembler ainsi aujourd'hui les menaces brandies par le Général Douhet, elles apparurent suffisamment terrifiantes à l'époque pour secouer peu à peu la majorité de l'opinion publique et obtenir audience dans une grande partie de notre nation.

De plus, l'avènement des dictatures hitlérienne et mussolinienne à nos frontières, avec leurs appétits de moins en moins déguisés pour accéder à l'hégémonie mondiale, ne pouvait pas manquer de faire naître un second fond d'inquiétude chez nos dirigeants, tant civils que militaires, pour l'avenir de notre pays.

C'est dans cette ambiance trouble, au milieu de tous ces éléments contradictoires que le bon sens traditionnel, joint au profond patriotisme de notre peuple, finit par vaincre tous les doutes de celui-ci et lui faire accepter le surcroît de sacrifices destinés à développer la valeur de notre résistance nationale.

Mais si les citoyens acceptèrent en définitive le supplément des charges de la D.A.P., il n'en subsista pas moins en séquelle la lourde hypothèque qu'il fallut par la suite largement tenir compte des arguments des opposants dans le choix des solutions pour la création de ce nouvel organisme, aussi bien sur le plan de la politique générale que dans le domaine militaire.

De toute évidence, de prime abord, la mise en place et le fonctionnement de tout cet énorme appareil de défense passive ne pouvaient qu'entraîner d'énormes dépenses. Il fallait craindre qu'elles se fissent en partie au détriment du budget militaire, déjà réduit à sa portion la plus congrue (le plafond des 100 millions annuels paraissait alors des plus exorbitants). Notre Armée risquait d'en pâtir.

En outre, notre Confédération, limitée dans ses ressources par notre système d'imposition qui réserve tous les impôts directs aux cantons, n'était point en mesure de supporter seule tout le coût de cette nouvelle institution. On ne pouvait, par absolue nécessité, qu'envisager une répartition de ces frais supplémentaires entre les trois échelons gouvernementaux de notre pays, autrement dit entre les communes, les cantons et l'Administration fédérale.

Mais le principe d'une telle péréquation financière se heurtait à un nouvel obstacle majeur de la politique économique de notre Etat fédéraliste.

Constitutionnellement, toutes les dépenses ressortissant à la défense militaire de notre pays incombent exclusivement à la Confédération. Elles ne pouvaient pas être mises sans plus au compte des cantons et encore moins des communes.

Pour obtenir le partage des frais, il fallait commencer donc par dissocier de notre armée la naissante « Défense Aérienne Passive ».

A ces facteurs matérialistes de « gros sous », s'ajoutait le fait psychologique que le peuple n'était guère enclin à une extension des obligations militaires à de nouvelles catégories de citoyens — jusque-là dispensés du service personnel — à un moment où, par ailleurs, il décidait déjà une prolongation des périodes d'instruction militaire en portant la durée des écoles de recrues de 2 à 3 mois et celle des cours de répétition de 2 à 3 semaines.

Toutes ces considérations jointes à d'autres du même genre aboutirent à la conclusion que la D.A.P. représentait et devait constituer, non un moyen militaire, mais un « organisme civil » dans le cadre de la défense nationale totale. En déduction, elle devait rester hors de l'armée et ne point dépendre du Département militaire fédéral.¹

¹ Il nous a paru indispensable de remémorer brièvement toutes ces circonstances qui ont présidé à la naissance et à l'organisation de la défense « passive » de nos cités, car les mêmes arguments ont surgi à nouveau et prévalu lorsqu'il s'est agi récemment de faire ressusciter notre défunte D.A.P. sous la forme de notre moderne Protection civile.

La première des conséquences de cette conception — et non des moindres — frappa le recrutement.

N'étant point intégrée dans l'armée, la D.A.P. ne possédait que l'unique ressource de puiser ses effectifs — cadres compris — dans les catégories du personnel qui ne se trouvait point incorporé dans des formations militaires, autrement dit :

- a) dans la catégorie des hommes âgés libérés des obligations militaires, à la fin de celles-ci;
- b) dans celle des hommes déclarés médicalement inaptes au service, que ce soit lors des opérations de recrutement à 20 ans ou, plus tard, après avoir accompli une partie de leurs services légaux.

Ne péchait-on pas là, au moins pour une portion de ces effectifs, par excès d'optimisme? Ne s'illusionnait-on pas sur les capacités physiques d'une telle troupe? Il n'était pourtant point difficile, à l'expérience de nos sapeurs-pompiers, d'imaginer, par extrapolation, la dureté des actions de sauvetage dans les mers de flammes et dans l'inextricable fouillis des décombres d'une ville ravagée par un bombardement aérien. La guerre se chargera vite de démontrer cette terrible réalité — à l'étranger, heureusement pour nous — dirions-nous égoïstement.

Par la qualité déficiente du recrutement, la D.A.P. se voyait par là même privée des éléments de choc qui lui auraient été indispensables, pour le moins à la pointe de ses interventions dans le feu.

Il en était de même pour la valeur des cadres, dont l'immense bonne volonté ne parvenait souvent pas à compenser le manque de formation et de pratique et à masquer la gaucherie de leur commandement dans tous ces cours d'instruction d'une extrême brièveté.

Il en résulta même, au début, un certain conflit entre une grande partie du corps des officiers de l'armée et les nouveaux cadres de la D.A.P. Les premiers voulaient difficilement

admettre une équivalence de leurs grades et de leurs rangs, dûment et péniblement « gagnés » dans de longs services d'avancement, avec ceux distribués généreusement à bon marché — à leurs yeux — dans les formations de la D.A.P. Car, par un singulier paradoxe, le militaire chassé de la Défense aérienne passive devait y revenir au galop.

En effet, surmontant avec courage une bonne partie de tous ces handicaps d'ordre psychologique, les créateurs effectifs de la D.A.P., reconnurent très vite qu'ils ne pouvaient diriger, mobiliser, instruire et engager cette énorme masse d'hommes sans les inclure dans des formations nettement hiérarchisées, selon le type même donné par l'Armée.

C'est ainsi qu'ils formèrent des compagnies et des bataillons de D.A.P. comme éléments principaux d'intervention dans le feu et dans les décombres, à côté ou plutôt en superposition des éléments que l'on pourrait appeler de premier secours, formés par les gardes d'immeubles et les gardes des entreprises (d'usines, fabriques, etc.).

Et bien vite, ils les revêtirent d'un uniforme en symbole de l'unité de conception qui préside à l'équipement, à l'instruction et à l'engagement de ces formations.

Il en résulta, quoi qu'en aient voulu les législateurs pour dénier tout caractère militaire à cette institution, une nette militarisation des formations d'intervention de la D.A.P.

Néanmoins, il semble que l'on n'osa pas alors aller jusqu'au bout de cette logique. On arrêta curieusement la hiérarchisation des troupes de la D.A.P. à échelon du bataillon en se contentant de les distribuer, dans un savant dosage, aux localités majeures de notre pays.

Les moins peuplées, témoins Yverdon, Sion, etc., ne furent dotées que d'une compagnie indépendante. Celles de moyenne importance obtinrent un bataillon, dont le nombre des cp. pouvait du reste encore varier de 3 à 6 en proportion de leur extension démographique.

Nos plus grandes cités, telles que Berne, Genève, etc., se virent octroyer 2 bataillons, tandis que Zurich, notre métro-

pole, en fut gratifiée de 3, sans que l'on voulût admettre, pour le moins là, la nécessité de coiffer ces 2 ou 3 bataillons d'un échelon régimentaire chargé de coordonner leurs actions; on crut pallier cette carence par un simple découpage en tranches de nos grandes villes, en répartissant schématiquement ces quartiers à chacune des unités des trp. de la D.A.P. Cette dernière mesure faisait fi de tous les aléas des opérations guerrières. Nous reviendrons plus loin sur cet aspect du problème.

A peine sortie du néant, la D.A.P. subit l'épreuve du service actif de 1939 à 1945. Par bonheur, elle n'eut pas — ou guère — à intervenir chez nous; mais le déroulement de la guerre tout autour de notre pays devait rapidement démontrer la valeur intrinsèque d'un tel organisme, ainsi que l'efficacité de son action en proportion de son degré d'instruction, de la qualité de son fonctionnement et de l'ampleur des préparatifs matériels effectués.

Notre D.A.P. put ainsi continuer en paix à se perfectionner durant toute cette période, notamment pour parvenir à surmonter toutes ses maladies d'enfance.

Mais elle dut, presque d'emblée, accuser les contrecoups fâcheux pour elle de deux importantes mesures prises par le Haut-Commandement de l'Armée pour renforcer notre défense nationale.

Ce fut, d'une part, l'extension des obligations militaires jusqu'à l'âge de 60 ans, bientôt suivie, d'autre part, par le recrutement complémentaire, qui s'effectua dans la catégorie des hommes dispensés médicalement du service, pour récupérer les effectifs nécessaires au développement de notre DCA, alors en pleine croissance.

Ces décisions aggravèrent singulièrement les conditions déjà très difficiles du recrutement des troupes de la D.A.P., non seulement du point de vue quantitatif, mais encore qualitatif. Il en résulta une baisse sensible du niveau, déjà très bas, des aptitudes physiques — mais non point morales — de ces troupes.

Dans la dernière partie du service actif, un problème prit de plus en plus d'acuité: ce fut celui de l'étroite collaboration de tous les organes — tant civils que militaires — engagés dans la défense d'une ville, ce terme de « défense » étant pris dans son sens global et comprenant tout aussi bien la lutte contre l'aviation adverse et ses effets que la résistance à un ennemi terrestre sous toutes ses formes.

Il s'ensuivit, dans nombre de nos villes, une série d'exercices mémorables où les formations de la D.A.P. apprirent de plus en plus à coordonner leurs actions à celles des éléments de l'Armée.

La démobilisation qui suivit l'armistice de mai 1945 et l'esprit de relâchement qu'elle provoqua dans notre peuple, ivre de paix après ces six ans de tension, porta un coup néfaste à l'activité de la D.A.P.

Même la surprise des deux bombes atomiques larguées sur le Japon et la connaissance de leurs effets horrifiants sur ces villes rasées de la carte du monde, ne parvinrent pas à revigorer les volontés défailantes.

On cessa la construction de nouveaux abris. On ne recruta plus. On n'instruisit plus. Tout tomba en léthargie.

Faute d'entretien, le bel édifice de la D.A.P., si savamment conçu et si énergiquement érigé, tomba en ruine. A tel point que lorsqu'on songea quelque 10 à 15 ans plus tard à remettre en vigueur une nouvelle protection de notre population, les législateurs préférèrent repartir à zéro plutôt que tenter de revivifier l'ancienne organisation.

Colonel-brigadier NICOLAS

(A suivre)